



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations d'éducation populaire

Question écrite n° 95071

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la situation de crise que connaissent actuellement les 133 associations MJC (maisons des jeunes et de la culture) de Meurthe-et-Moselle, et plus généralement l'ensemble des associations de jeunesse et d'éducation populaire. Depuis 2002, nous assistons à un véritable désengagement de l'État face à ces fédérations dont l'action citoyenne et le travail de lien social et de formation sont, aujourd'hui plus que jamais, justifiés et indispensables aussi bien en milieu rural que dans les quartiers urbains. Pourtant, les crédits ne cessent de diminuer. On note ainsi une baisse de 45 % pour les contrats éducatifs locaux sur le département de Meurthe-et-Moselle et de 36 % pour les subventions obtenues par les associations du CNAJEP (comité pour les relations nationales et internationales des associations de jeunesse et d'éducation populaire) entre 2004 et 2005. En ce qui concerne la fédération départementale des oeuvres laïques, ce sont 150 000 euros d'aide de l'État en moins qui sont comptabilisés depuis trois ans. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer quand cette baisse s'arrêtera et si l'État compte revenir sur ces mesures néfastes qui mettent en péril la survie de la vie associative.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95071

Rubrique : Associations

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5329